

7^{ème} Conférence Africaine sur la Population

JOHANNESBURG –AFRIQUE DU SUD

30 NOV. – 4 DEC. 2015

***DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE:
PERSPECTIVES, OPPORTUNITES ET DEFIS***

*Organisée par le Gouvernement de l’Afrique du Sud et
l’Union pour l’Etude de la Population Africaine*

Thème

Exploitation sexuelle des mineures au Bénin

Présenté par :

Candide Mahouton ATODJINOU (CEFRAD-Bénin)

Marie-Odile ATTANASSO (CEFOP, Bénin)

Roger ATTEMBA (CEFRAD, Bénin)

Août, 2015

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
RESUME.....	iii
INTRODUCTION.....	1
1. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	3
1.1. Délimitation du cadre de l'étude.....	3
1.2. Echantillonnage	3
1.3. Techniques de collecte des données.....	4
1.4. Traitement et analyse des données	4
2. PROFIL DES MINEURES EN SITUATION DE PROSTITUTION	5
2.1. Age des mineures	5
2.2. Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineures.....	6
2.3. Situation matrimoniale des mineures	7
2.4. Activité principale des mineures	7
3. PRATIQUE DES MINEURES	8
3.1. L'âge au premier rapport sexuel	9
3.2. Temps passé dans la pratique de la prostitution	10
3.3. Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire.....	10
3.4. Nombre approximatif de partenaires sexuels pour une semaine ordinaire.....	11
3.5. Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire.....	11
3.6. Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire	11
3.7. Contreparties reçues par les mineures	12
4. FACTEURS DE VULNERABILITE A L'ENTREE ET A LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION	14
4.1. Situations sociales vécues avant d'entrer en situation de prostitution	14
4.2. Raisons de la poursuite de la pratique de prostitution	16
CONCLUSION	18
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	19

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABMS/PSI	Association Béninoise pour le Marketing Social et la Communication en Santé
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion de la Création
CLOSE	Comité de liaison des organisations sociales de protection des enfants
CNAB	Confédération nationale des artisans du Bénin
ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ESAM	Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde
ESEC	Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales
ESET	Exploitation Sexuelle des Enfants dans le cadre des voyages et du Tourisme
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
MFASSNHPTA	Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age
OCPM	Office Central de la Protection des Mineurs
ODEVIC	Organisation pour le Développement et la Vie des Communautés
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OIT	Organisation Internationale du Travail
OSV	Organisation pour le Service et la vie
PACTES	Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle des Enfants
PIED	Programme d'Insertion des Enfants Déshérités
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
QCM	Question à choix multiple
RETRAME	Réseau de Lutte contre le Trafic et la Maltraitance des Enfants
TS	Travailleuse de sexe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

RESUME

Le Bénin est un pays d'origine, de transit et de destination des enfants victimes de traite. Tandis qu'un certain nombre d'études ont été faites au cours des 20 dernières années sur la prostitution des femmes adultes au Bénin, très peu de recherches portant sur la prostitution des mineurs ont été réalisées malgré l'ampleur du phénomène qui se pratique clandestinement. Pour pallier les insuffisances des ministères et des structures en charge de la protection de l'enfance, des agences des Nations Unies et certaines ONG internationales appuient des associations et ONG locales qui ont mis en place des actions en matière de prise en charge médicale, juridique et psycho-sociale, de réinsertion et de suivi des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels. Mais les activités de ces associations et ONG restent limitées géographiquement et leurs capacités de prise en charge et de suivi des enfants restent faibles. Cette étude sur l'exploitation sexuelle des mineurs au Bénin, a pour objectifs d'établir le profil et les caractéristiques des mineures en situation de prostitution et d'identifier les critères de vulnérabilité des mineures face aux risques d'exploitation sexuelle dans deux villes du Bénin : Djougou et de Malanville qui ont été identifiées comme des plaques tournantes de la prostitution des mineures au Bénin. A l'aide de la technique de boule de neige, 261 mineures en situation de prostitution ont été identifiées puis enquêtées. Des résultats de l'analyse des données, il ressort que les mineures enquêtées sont âgées en moyenne de 16 ans et ont eu leur premier rapport sexuel à 13,8 ans en moyenne. Environ une mineure sur six n'a jamais été scolarisée tandis que 83,9% l'a été au moins une fois. La présente étude révèle une prédominance relativement alarmante de prostitution des mineures en milieu scolaire. Les mineures refusent de se considérer comme des « prostituées » ou craignent de la déclarer à cause des représailles de la communauté. Cependant, une proportion de 8,4% des enquêtées des deux villes offrent des services sexuels sept jours sur sept. Par ailleurs, sept filles sur dix ont déjà passé entre 1 à 3ans dans la prostitution. Le nombre moyen de jours de pratique de la prostitution par semaine pour une fille mineure est de 3,3 jours pour 3,2 partenaires sexuels par semaine. Pendant ce temps, le nombre moyen de rapports sexuels tenus par une fille mineure en situation de prostitution est de 2. Mieux, 61% gagnent entre 1000 et 5000F par passe et la moyenne estimative du gain mensuel est de 68 088FCFA. Divers facteurs influencent la prostitution des mineures. Ils sont relatifs à la famille, à la situation de la mineure elle-même et à l'environnement social. Il urge donc que les différents acteurs œuvrent véritablement non seulement à la mise en place des actions en matière de prise en charge médicale, juridique et psycho-sociale, de réinsertion et de suivi des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels mais aussi à l'éradication de ce phénomène qui ne peut qu'hypothéquer l'avenir de cette multitude de filles donc celui de la nation.

INTRODUCTION

Le premier Congrès Mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC), tenu à Stockholm (Suède) en 1996, a suscité une prise de conscience globale sur le problème de l'ESEC. Les représentants des gouvernements de 122 pays, les agences des Nations Unies, les ONG et les jeunes présents à Stockholm en 1996 ont adopté à l'unanimité la *Déclaration et Programme d'Action* et se sont engagés à participer à un partenariat mondial pour lutter contre l'ESEC.

En effet, bien que l'ESEC se retrouve dans presque tous les pays du monde, il est difficile de disposer de statistiques fiables de part non seulement le caractère clandestin du phénomène, mais aussi de par le fait qu'il n'y a pas de méthodes de mesure communes pour en déterminer l'ampleur. D'après des estimations mondiales récentes de l'Organisation Internationale du Travail, sur les 12,3 millions de personnes victimes du travail forcé, 1,39 million sont victimes d'ESEC dont 40 à 50 % d'entre elles sont des enfants (Organisation Internationale du Travail, 2005). Selon une étude de l'UNICEF réalisée en 2008, aujourd'hui, aucun pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ne peut prétendre être épargné par le problème de l'exploitation sexuelle des enfants.¹ Mais les données statistiques sur le nombre d'enfants victimes de cette forme d'exploitation sont insuffisantes et de ce fait, les moyens mis en place pour prévenir et lutter contre ce phénomène restent limités et de portée relative dans tous ces pays.

Le Bénin a été identifié comme étant un pays d'origine, de transit et de destination des enfants victimes de traite (U.S. Department of State, 2014; BIT & INSAE, 2009; CIPCRE, 2009 ; UNODC, 2006). Selon le U.S. Department of State's *Trafficking In Persons report* de Juin 2014, en 2013, le gouvernement béninois a identifié 173 victimes de traite d'enfants et a condamné six individus pour avoir illégalement transporté ces enfants. Mais l'ESEC, l'une des finalités du phénomène de la traite des enfants, n'est pas toujours expressément prise en compte dans les recherches ou actions de protection des enfants au Bénin (CIPCRE, 2009). Tandis qu'un certain nombre d'études ont été faites dans les 20 dernières années sur la prostitution des femmes adultes au Bénin, très peu de recherches portant sur la prostitution des mineurs ont été réalisées (CIPCRE, 2009 ; ECPAT International, 2007 ; UNESCO, 1992). Un rapport d'ECPAT International, publié en 2007, fournit des informations sur des actions entreprises et les insuffisances dans la lutte contre l'ESEC au Bénin sur la base du canevas du document *Déclaration et Programme d'Action*.² Selon ce rapport, lors d'un atelier international d'échange régional de ressources organisé par ECPAT International, des groupes du Bénin ont déclaré que des ressortissants étrangers ont été impliqués dans l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (ESET).

Cette observation d'ECPAT International (2007) confirme le *Rapport Alternatif du Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant sur la Mise en Œuvre de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant au Bénin* de 2006 qui a montré que l'exploitation des enfants béninois dans la pornographie est étroitement liée à l'ESET.

¹UNICEF, «*Exploitation et abus sexuels des enfants. En Afrique de l'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)* », 2008. Cette analyse de situation a été réalisée dans le cadre de la préparation au 3^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui s'est tenu à Rio, du 25 au 28 novembre 2008.

²ECPAT International, «*Global Monitoring: Report on the status of action against commercial sexual exploitation of children—Benin*», 2007.

Le rapport confirme l'existence de cas d'exploitation sexuelle dans lesquels des enfants béninois sont utilisés dans la production de matériel pornographique sous deux formes principales.³ Premièrement, au Bénin, les hommes riches, généralement en provenance d'Asie, des Etats-Unis, et d'Europe, demandent des mineurs à des fins sexuelles. Les contacts entre les personnes qui s'adonnent à l'ESET et les enfants se produiraient surtout dans les grandes villes du Bénin où les filles défavorisées, généralement âgées entre 13 et 16 ans, sont abusées sexuellement pour de l'argent et des cadeaux. Deuxièmement, d'autres enfants sont attirés à l'étranger, en particulier via l'internet, où ils peuvent être contactés par des personnes qui leur offrent la possibilité d'étudier ou de s'enrichir à l'étranger. Une fois à l'extérieur, ils sont obligés de travailler dans la pornographie. Par ailleurs, malgré sa criminalisation en 2004, le mariage des enfants, considéré comme une forme d'exploitation sexuelle commerciale, est toujours très commun dans les régions rurales du Bénin.

L'Etat béninois, signataire de la *Déclaration et le Programme d'Action* de Stockholm sur les violences sexuelles sur les enfants, a développé des campagnes de sensibilisation publiques pour promouvoir les droits de l'enfant. Beaucoup de séminaires ont été organisés par des agences gouvernementales sur la protection des enfants et la traite des enfants en particulier. Cependant, l'on remarque l'inexistence de programmes gouvernementaux pour lutter contre l'ESEC alors qu'il y a des indications que le problème est à la hausse dans le pays au cours de ces 10 dernières années (CIPCRE, 2009 ; UNICEF, 2008 ; ECPAT 2007). Pour pallier les insuffisances des ministères et des structures en charge de la protection de l'enfance, des agences des Nations Unies telles que l'UNICEF et l'UNESCO et des ONG internationales telles que PLAN International, CARE et ECPAT International, appuient des associations et ONG locales qui ont mis en place des actions en matière de prise en charge médicale, juridique et psycho-sociale, de réinsertion et de suivi des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

Mais les activités de ces associations et ONG restent limitées géographiquement et leurs capacités de prise en charge et de suivi des enfants restent faibles. C'est dans ce contexte que ECPAT a décidé de mobiliser et d'appuyer les communautés pour la mise en place de mécanismes d'encadrement en direction des mineurs, considérés comme étant à risque ou en situation de prostitution, et de renforcer leur prise en charge.

L'objectif général de cette étude est de contribuer à une meilleure connaissance de l'environnement dans lequel se pratique la prostitution des mineurs au Bénin. Les objectifs spécifiques de l'étude sont d'établir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution et d'identifier les critères de vulnérabilité des mineurs face aux risques d'exploitation sexuelle.

³Organisation Mondiale contre la Torture, Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde and Animation et Développement des Initiatives Artisanales et Aide à l'Enfance, *Droits de L'enfant au Benin: Rapport Alternatif au Comité des Nations Unies des Droits de l'enfant Sur la Mise en Œuvre de la Convention Relative aux Droits de l'enfant au Bénin*. Geneva. Septembre 2006.

1. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Quatre points sont développés dans cette section: la délimitation du champ de l'étude ; l'échantillonnage, les techniques de collecte puis les techniques de traitement et d'analyse.

1.1. Délimitation du cadre de l'étude

Cette étude sur l'exploitation sexuelle des mineures au Bénin, a porté sur les villes de Djougou et de Malanville, situées respectivement dans les départements de la Donga et de l'Alibori au nord du pays. Elles ont été identifiées comme des plaques tournantes de la prostitution. Leurs situations géographiques leur assurent l'influence des pays limitrophes comme le Niger, le Burkina-Faso, le Togo et le Nigéria qui alimentent le phénomène de la prostitution par la migration transfrontalière.

La ville de Djougou est située à environ 461 km de Cotonou, capitale économique du Bénin, et à une quarantaine de kilomètres de la frontière togolaise.⁴C'est une ville carrefour ayant des ouvertures sur des pays tels que le Togo, le Burkina Faso, et le Niger. La position géographique de cette ville fait qu'elle draine du monde venu d'un peu partout pour des activités commerciales avec d'autres pays de l'hinterland. Selon les résultats du RGPH4 de 2013, la population de Djougou est de 267 812 habitants, soit une augmentation de 3,5 % de 2002 à 2013 (INSAE, 2013). Plus de 60 % de la population est jeune avec une tendance à l'émigration. Les religions pratiquées par les populations de Djougou sont : l'islam (72,3 %), le catholicisme (8,1 %), les religions traditionnelles (6,9 %), le protestantisme (2,8 %) et divers autres cultes (9,9 %).⁵La ville de Djougou est peuplée en majorité du groupe socioculturel Yom-Lokpa qui constitue 51,5 % de la population, suivi des Dendi représentant 16,8 % et les Peuhl (10,3 %).⁶

La ville de Malanville est située à 622 km de Cotonou.⁷ Elle fait frontière avec la République du Niger par la ville de Gaya. Selon les résultats du RGPH4 de Mai 2013, la population actuelle de Malanville est de 168641 habitants, avec une croissance de 4,51 % depuis le RGPH3 de 2002 (INSAE, 2013). Cette population est très inégalement répartie.⁸ Le rayonnement sous-régional du marché de Malanville ainsi que la position centrale de la ville sur l'axe Cotonou-Niamey en font un véritable carrefour commercial, une ville de transit où les transporteurs affluent quotidiennement. La religion dominante à Malanville est la religion musulmane. Elle est pratiquée par 80 % de la population; viennent ensuite le Catholicisme, le Protestantisme, les églises évangéliques, et des religions traditionnelles.⁹

1.2. Echantillonnage

La population cible de l'enquête est constituée de mineures en situation de prostitution dans ces deux villes cibles. La taille de l'échantillon ne pouvait pas être initialement estimée en raison du caractère clandestin du phénomène de la prostitution des mineures et en l'absence d'une base de sondage antérieure fiable sur la prostitution des mineurs au Bénin. Une opération de recensement/enquête a donc été réalisée en utilisant un échantillonnage de convenance et la technique «boule de neige» pour la collecte des données.¹⁰Pour ce qui est de la technique

⁴Plan de développement économique et social de la commune de Djougou (PDC), novembre 2003.

⁵ Bureau central d'assistance technique (BCAT)/ 2ème Projet de lutte contre la traite d'enfants au Bénin. *Causes structurelles de la traite des enfants. Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques.*

⁶ PDC Djougou, 2003.

⁷ Annuaire Mairie de Malanville. <http://www.annuaire-mairie.fr/ville-malanville.html>

⁸ PDC Malanville, 2004.

⁹ Idem.

¹⁰ Un échantillon de convenance est un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité. On prélève un échantillon en se fondant sur certains jugements au sujet de l'ensemble de la population. Dans la technique «boule de neige», l'on utilise des personnes enquêtées comme source d'identification d'unités additionnelles d'enquête.

d'échantillonnage, il a été question dans un premier temps d'identifier les sites potentiels de prostitution et de rencontre des mineures (Night-club, vidéo club, parking gros porteurs, etc.). Dans un second temps, toutes les mineures rencontrées sur les sites qui ont accepté de répondre au questionnaire ont été interviewées– soit au total 320 filles -.

C'est ainsi que de proche en proche la technique dite « boule de neige » a été utilisée dans la présente étude pour rencontrer et enquêter d'autres mineures en situation de prostitution. L'utilisation de cette technique précitée a permis d'enquêter au total 261 filles mineures dans les deux (2) villes cibles de l'enquête, soit une proportion de 96% des mineures rencontrées qui ont été récompensées d'une façon quelconque pour avoir eu des rapports sexuels.

Dans la ville de Djougou, on dénombre 141 filles mineures en situation de prostitution, soit une proportion de 54% du total des mineures qui ont été récompensées d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens dans les deux villes contre 120 dans la ville de Malanville, soit une proportion de 46,0% (Tableau 1).

Tableau 1: Répartition (%) des enquêtées selon les critères de sélection

MODALITE	DJOUGOU		MALANVILLE		ENSEMBLE	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
As-tu tenu une fois des rapports sexuels?						
Connait l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels	135	89,4	128	75,7	263	82,2
Ne sait pas l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels	9	6	0	0,0	9	2,8
N'a jamais eu de rapports sexuels	7	4,6	41	24,3	48	15,0
Total	151	100,0	169	100,00	320	100,0
As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ?						
Oui	141	97,9	120	93,8	261	96,0
Non	3	2,1	8	6,2	11	4,0
Total	144	100,0	128	100,0	272	100

1.3. Techniques de collecte des données

Un questionnaire quantitatif a été utilisé pour recueillir des données auprès des mineures, qui constituent la cible primaire de cette étude.

Cinq guides d'entretien ont été utilisés pour recueillir des données auprès des cibles secondaires de l'étude. Il s'agit de : 1) départements et agences publics ; 2) ONG et associations; 3) forces de défense et de sécurité ; 4) structures qui interviennent dans la santé sexuelle et la santé de la reproduction ; et 5) intermédiaires qui interviennent dans le cadre de l'exploitation.

1.4. Traitement et analyse des données

- Archivage et vérification

Du retour du terrain, les questionnaires ont été vérifiés et archivés par ville.

- La codification des questionnaires

Les questionnaires, une fois vérifiés et archivés, ont été dépouillés de façon manuelle et ont été codifiés.

- Saisie des données collectées

La saisie des données a été faite après la vérification et la codification des questionnaires. Le programme de saisie a été élaboré sous le logiciel CPro 5.0. Ce programme a permis l'insertion des données dans l'ordinateur au moyen d'un masque de saisie.

- Apurement des données collectées

L'apurement de la base de données a été réalisé.

- La tabulation des résultats

La production des tableaux résulte des données issues de l'enquête sur la prostitution des filles mineures dans les deux villes cibles.

2. PROFIL DES MINEURES EN SITUATION DE PROSTITUTION

Dans cette section, est présentée l'analyse des données qui concernent plusieurs aspects sociaux et démographiques des mineures en situation de prostitution.

Le tableau 2 présente le profil des mineures en situation de prostitution, à travers certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques impliquant des variables telles que l'âge, le statut de scolarisation, le niveau d'éducation scolaire, la situation matrimoniale et l'activité principale.

Tableau 2 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs caractéristiques sociodémographiques

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Age			
○ 12 ans	0,9	0,0	0,4
○ 13 ans	3,3	3,5	3,4
○ 14 ans	10,8	2,8	6,5
○ 15 ans	22,5	14,9	18,4
○ 16 ans	24,2	27,0	25,7
○ 17 ans	38,3	51,8	45,6
Age moyen	15 ans	16 ans	16 ans
Statut de scolarisation			
○ Non scolarisée	18,3	14,2	16,1
○ Déscolarisée	34,2	53,9	44,8
○ Scolarisée	47,5	31,9	39,1
Niveau d'éducation scolaire			
○ Primaire	38,3	34,6	36,4
○ Secondaire	57,9	65,4	61,7
○ Ecole coranique	3,8	0,0	1,9
Situation matrimoniale			
○ Célibataire	98,3	94,3	96,2
○ Mariée	0,8	1,4	1,1
○ Divorcée/Séparée	0,1	2,2	1,2
○ En union libre	0,8	2,1	1,5
Activité principale			
○ Aucune	0,8	0,0	0,4
○ Elève	43,3	36,2	39,5
○ Apprentie	12,5	45,4	30,3
○ Domestique	4,2	2,8	3,4
○ Serveuse de restaurant	6,7	7,8	7,3
○ Vendeuse ambulante	32,5	5,0	17,6
○ Prostituée	0,0	2,8	1,5

Source : ECPAT France et ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

2.1. Age des mineures

L'analyse des résultats relative à l'âge montre que sur 120 mineures interviewées à Malanville, 15 % ont moins de 15 ans et 85 % ont un âge compris entre 15 et 17 ans. A Djougou, ces statistiques sont respectivement de 6,3 % et de 93,7 %. Pour l'ensemble des 261 mineures en situation de prostitution, il ressort qu'environ 9 mineures en situation de prostitution sur 10 ont un minimum de 15 ans. Malanville enregistre le plus fort taux de mineures âgées de moins de 15 ans. L'âge moyen des filles enquêtées est de 16 ans dans les deux villes, avec un minimum de 12 ans et un maximum

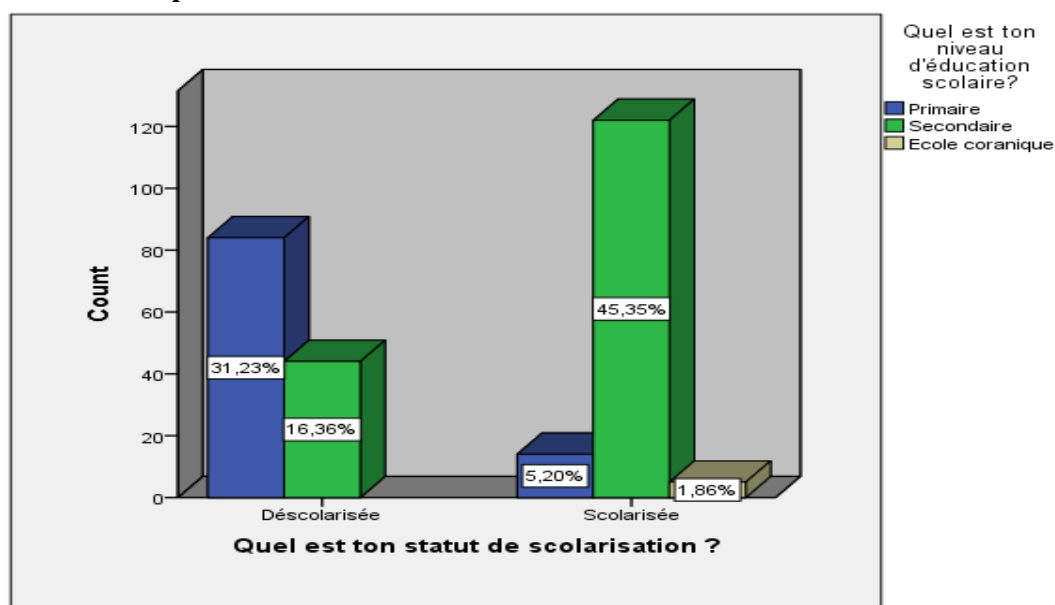
de 17 ans. Ce résultat d'âge moyen est similaire au résultat d'âge dans l'étude de CIPCRE (2009) qui était de 16 ans pour des mineures de 12-17 ans.

2.2. Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineures

L'analyse des résultats relatifs au statut de scolarisation des mineures en situation de prostitution dans les deux villes cibles de la présente enquête révèle que la plupart des mineures (60,9%) sont hors du système scolaire formel, avec une forte proportion de déscolarisées¹¹ (44,8% contre 16,1% de non scolarisées), contre 39,1% qui sont scolarisées. En d'autres termes, environ une mineure sur six (16,1%) n'a jamais été scolarisée tandis que 83,9% l'a été au moins une fois.

Concernant le niveau d'éducation scolaire¹² des filles mineures dans les deux villes, 31,2% des déscolarisées ont le niveau du cours primaire et 16,4% ont le niveau du cours secondaire contre 5,2% des scolarisées qui ont le niveau du cours primaire et 45,3% avec le niveau du cours secondaire (Graphique 1). Cette dernière proportion de scolarisées de niveau secondaire parmi les mineures enquêtées pourrait être liée au fait que beaucoup de filles scolarisées quittent leurs villages pour la ville afin de poursuivre le cours secondaire, et quelquefois sans le soutien des parents. Cette migration en ville et le désengagement de la famille pour cause de pauvreté pourrait alors conduire des mineures décidées à poursuivre leurs études ou autres formations à pratiquer occasionnellement la prostitution pour des biens essentiels et ceux que l'on juge arbitrairement de non essentiels mais qui seraient essentiels pour elles.

Graphique 1 : Répartition des enquêtées selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire pour l'ensemble des deux villes.



Source : ECPAT France et ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

La répartition des enquêtées selon leur nationalité et leur niveau d'éducation¹³ montre que les mineures ressortissantes des deux villes du Benin sont en nombre écrasant autant pour le niveau de

¹¹ Est déscolarisée, l'enquêtée qui a déjà fait l'école ne serait-ce qu'une année et qui a abandonné pour une raison quelconque. Est scolarisée, l'enquêtée qui est se déclare inscrit dans une école au moment de l'enquête.

¹² «Niveau d'éducation scolaire » correspond ici aux niveaux et catégories d'école conventionnelle, incluant les cycles primaire, secondaire et supérieur ainsi que d'autres niveaux intermédiaires du système scolaire formel.

¹³ «Niveau d'éducation scolaire » correspond ici aux niveaux et catégories d'école conventionnelle, incluant les cycles primaire, secondaire et supérieur ainsi que d'autres niveaux intermédiaires du système scolaire formel. Il faut aussi inclure les formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat. Cette définition inclut aussi des écoles telles que les écoles bibliques ou coraniques.

cours primaire que pour le cours secondaire, mais seulement sur la base de l'effectif global (Tableau 3). En effet, en prenant en compte l'effectif total par nationalité, l'on remarque que les ressortissantes du Nigeria (4 mineures sur 6) constituent la majeure partie des enquêtées de niveau primaire. Viennent ensuite celles du Togo (11 mineures sur un effectif de 18). Pour le niveau secondaire, toujours sur la base de l'effectif total par nationalité, ce sont les ressortissantes du Niger qui sont en plus grand nombre (8 mineures sur 14).

Tableau 3: Répartition (%) selon le niveau d'éducation scolaire et la nationalité

		Quelle est ta nationalité ?						Total
		Bénoïse	Togolaise	Nigériane	Nigérienne	Burkinabé	Ghanéenne	
Quel est ton niveau d'éducation scolaire?								
MALANVILLE	Primaire	24	8	4	3	1	0	40
	Secondaire	44	1	2	5	1	1	54
	Ecole coranique	2	0	0	2	0	0	4
	Total	70	9	6	10	2	1	98
DIOUGOU	Primaire	42	3		1	0	0	47
	Secondaire	60	6		3	1	2	74
	Total	102	9		4	1	2	121
ENSEMBLE	Primaire	66	11	4	4	1	0	87
	Secondaire	104	7	2	8	2	3	128
	Ecole coranique	2	0	0	2	0	0	4
	Total	172	18	6	14	3	3	219

2.3. Situation matrimoniale des mineures

L'analyse de la situation matrimoniale des mineures en situation de prostitution révèle que 96,2% d'entre elles sont célibataires. La proportion de celles qui sont soit mariées, divorcées/séparées ou soit en union libre est de l'ordre de 3,8%. Ces résultats impliquent que les filles mineures en situation de prostitution sont majoritairement célibataires.

2.4. Activité principale des mineures

Selon UNESCO(1992), la prostitution des mineures touche plusieurs catégories de filles en situation difficile dans les zones urbaines: apprenties, petites vendeuses, enfants domestiques, filles précocement déscolarisées.¹⁴ Cette étude a montré que les filles se livrant à des activités de vendeuses ambulantes, «placées» ou apprenties, passaient 10 à 15 heures en moyenne par jour dans la rue, hors du contrôle de parents ou de tuteurs. Elles constituaient alors un groupe à risque à la pratique de la prostitution occasionnelle, indépendant des groupes structurés et contrôlés par des adultes proxénètes, autochtones ou originaires des pays voisins (Togo, Ghana). Pour ces filles, le service sexuel s'effectue davantage contre l'échange de biens divers en nature que contre de l'argent. Les résultats de la présente enquête relatifs aux occupations des mineures en situation de prostitution semblent montrer la tendance de la plupart des mineures enquêtées à exercer cette activité plutôt de manière occasionnelle, pour ainsi dire, subsidiaire.

Niveau primaire signifie du CP1 au CM2; niveau secondaire signifie formation de 6ème en terminale et formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat; et niveau supérieur veut dire formation universitaire avec BAC et plus.

¹⁴UNESCO, « Prostitution des enfants et éducation », Juin 1992.

En effet, une proportion très faible de mineures enquêtées (1,5%) a déclaré pratiquer la prostitution en tant qu'occupation principale.¹⁵ Ce qui est aussi frappant est qu'aucune des mineures enquêtées à Malanville n'a déclaré pratiquer la prostitution comme activité principale alors que selon quatre responsables de structures interviewés, la prostitution des mineures est bien visible dans cette ville, et apparemment plus visible qu'à Djougou qui a donné les 1,5% de mineures ayant la prostitution comme activité principale. Ceci peut refléter le fait que les mineures refusent de se considérer comme des « prostituées » ou craignent de la déclarer.

Selon un responsable de structure non-gouvernementale qui a été interviewé à Djougou dans le cadre de la présente étude, dans une ville où la religion musulmane est prédominante, il paraît difficile pour les filles en situation de prostitution de s'afficher sans courir des risques de violence de membres de la communauté où elles vivent. Aussi, un thème tel que celui de la prostitution des mineures est tabou aux yeux des responsables religieux.

A Djougou et à Malanville, environ quatre mineures en situation de prostitution enquêtées sur dix (39,5%) sont des élèves, alors que plus de trois sur dix sont des apprenties (30,3%). Par ailleurs, presque trois mineures sur dix travaillent (28,3%) principalement en tant qu'aides ménagères, serveuses des restaurants et buvettes ou vendeuses et marchandes ambulantes. Une fois encore, il faut observer que ces résultats reflètent la tendance dans la littérature sur la prostitution des mineures au Bénin qui révèle que la pratique est plutôt casuelle parmi les mineures dans certaines villes du pays.¹⁶

Aussi, la proportion de mineures en situation de prostitution ayant déclaré la réponse « élève » comme occupation principale à Malanville (43,3%) est nettement supérieure à celle obtenue à Djougou (36,2%). De ces proportions d'élèves, il peut être déduit que la prostitution des filles mineures est observée de façon significative en milieu scolaire parmi les enquêtées de ces deux villes. Sur la base de la revue de la littérature sur la prostitution des mineures, l'on peut affirmer que la présente étude révèle une prédominance relativement alarmante de prostitution des mineures en milieu scolaire. Ce résultat suscite la question de savoir si l'école joue son rôle protecteur contre la prostitution des mineures tel que des études précédentes l'ont montré.¹⁷ Autrement, la question serait de savoir s'il y a des facteurs liés aux besoins de l'éducation scolaire qui pourraient justifier la proportion relativement élevée d'élèves parmi les enquêtées. Ces facteurs peuvent inclure les suivants : cherté des frais d'étude, coûts élevés des fournitures et uniformes, absence de contrôle parental, absence de support financier des parents, recherche de biens de subsistance personnels et familiaux, migration par nécessité d'élèves mineures de leurs localités sans cours secondaire pour la ville, pression des pairs, etc.

3. PRATIQUE DES MINEURES

La pratique de la prostitution des mineures est appréhendée à travers un certain nombre de variables au rang desquelles figurent l'âge au premier rapport sexuel, le temps passé dans la pratique de la prostitution, le nombre moyen de jours par semaine pendant lesquels elles se prostituent, le nombre approximatif de partenaires sexuels qu'elles ont en une semaine, le nombre moyen d'heures où elles se prostituent par jour, le nombre moyen de passes par jour et les périodes de prostitution.

¹⁵ L'occupation principale c'est l'activité primaire de l'enquêtée, c'est-à-dire l'activité qui occupe la majeure partie de la journée et de la semaine de la personne. Aussi, c'est important ici de préciser que par mineur en situation de prostitution, il faut comprendre un mineur qui tient des rapports sexuels avec des gens avec des contreparties en espèce, en nature ou en services.

¹⁶ Voir CIPCRE, 2009 et UNESCO, 1992.

¹⁷ Voir CIPCRE ; UNESCO, 1992 ; Richard Taylor et Stefanie Conrad : *Briser le silence : prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique. Brochure sur les abussexuels en Afrique*. Plan Afrique de l'Ouest, Novembre 2008; et NICOLA JONES AND JESSICA ESPEY: *Increasing visibility and promoting policy action to tackle sexual exploitation in and around schools in West Africa*. Overseas Development Institute, commissioned by Plan West Africa, 2008.

3.1. Age au premier rapport sexuel

Le tableau 6 qui retrace les caractéristiques des mineures en situation de prostitution en fonction de leur âge actuel et de leur âge au premier rapport sexuel, révèle que deux mineures sur trois ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans (66,7% entre 10 et 14 ans). Les mineures enquêtées sont âgées en moyenne de 16 ans et ont eu leur premier rapport sexuel à 13,8 ans en moyenne.

Tableau 6 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel

	A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel ?									Total	Effectif
	10	11	12	13	14	15	16	17	NSP		
MALANVILLE											
Quel âge as-tu ?											
12	-	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	100,0	1
13	-	0,0	25,0	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	100,0	4
14	-	7,7	7,7	69,2	15,4	0,0	0,0	0,0	-	100,0	13
15	-	3,7	7,4	48,2	37,0	3,7	0,0	0,0	-	100,0	27
16	-	6,9	0,0	34,5	27,6	24,1	6,9	0,0	-	100,0	29
17	-	0,0	4,3	13,0	17,4	34,8	28,3	2,2	-	100,0	46
Ensemble	-	4,2	5,0	34,2	23,3	20,0	12,5	0,8	-	100,0	120
DJOUGOU											
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
13	0,0	20,0	80,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	5
14	0,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4
15	4,8	0,0	9,5	28,6	47,6	9,5	0,0	0,0	0,0	100,0	21
16	2,6	2,6	10,5	18,4	39,5	15,9	0,0	0,0	10,5	100,0	38
17	0,0	1,4	12,3	16,4	21,9	28,9	9,6	2,7	6,8	100,0	73
Ensemble	1,4	2,1	15,6	18,4	29,1	20,6	5,0	1,4	6,4	100,0	141
ENSEMBLE											
12	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1
13	0,0	11,1	55,6	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	9
14	0,0	5,9	23,5	58,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	17
15	2,1	2,1	8,3	39,6	41,6	6,3	0,0	0,0	0,0	100,0	48
16	1,5	4,5	6,0	25,4	34,2	19,4	3,0	0,0	6,0	100,0	67
17	0,0	0,8	9,3	15,1	20,2	31,1	16,8	2,5	4,2	100,0	119
Ensemble	0,8	3,1	10,7	25,7	26,4	20,4	8,4	1,1	3,4	100,0	261

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

De même, pour les deux villes, une mineure sur cinq (20,3%) a eu son premier rapport sexuel à 15 ans et 1,1% ont eu leur premier rapport sexuel à 17 ans. La mineure qui a commencé les rapports sexuels le plus tôt se trouve à Malanville; elle est âgée de 12 ans et a eu son premier rapport sexuel à 11 ans. Un peu plus du tiers des mineures enquêtées à Malanville (34,2%) ont eu leurs premiers rapports sexuels à l'âge de 13 ans contre 18,4% pour le même âge à Djougou. Toujours à Malanville, la proportion de mineures de 13 ans ayant eu leur premier rapport sexuel à ce même âge est très élevée (75,0%), contrairement à Djougou qui n'enregistre aucune mineure de cet âge qui ait eu son premier rapport au même âge. Par contre, à Djougou, on observe trois fois plus de mineures de 14 ans qui ont eu leur premier rapport sexuel à 13 ans (80%) qu'à Malanville où elles représentent une proportion de 25%. Aussi, près du tiers des mineures à Djougou (29,1%) ont eu

leurs premiers rapports sexuels à 14 ans contre 23,3% à Malanville pour le même âge. Pour les deux villes, on constate qu'un peu plus de 9 filles sur 10, soit 90,1% ont eu leurs premiers rapports sexuels avant 15 ans contre seulement 9,9% qui l'ont eu entre 15 et 17 ans. Ces résultats indiquent une vie sexuelle relativement précoce chez les filles enquêtées.

3.2. Temps passé dans la pratique de la prostitution

De l'observation du tableau 7, il se dégage que sept filles sur dix (69,3%) ont déjà passé entre 12 et 36 mois (1-3ans) dans la prostitution contre une proportion de 19,5% des enquêtées qui ont passé moins de 12 mois dans cette activité. Par contre, celles ayant passé au moins 5 ans ou plus dans la prostitution sont les moins nombreuses (1,9%). Toutefois, la détermination de l'âge moyen d'entrée des mineures enquêtées dans la prostitution paraît difficile à cause de la configuration même des données relatives à la variable du temps passé dans la pratique de la prostitution.

Tableau 7: Répartition (effectif) des filles mineures en situation de prostitution selon le temps passé dans la prostitution et l'âge

Villes	Groupe d'âges	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution ?				Total
		Moins de 12 mois	12 - 36 mois	36 - 60 mois	60 mois et plus	
DJOUGOU	Moins de 15 ans	3	6	0	0	9
	15 ans	4	16	1	0	21
	16 ans	1	33	3	1	38
	17 ans	5	48	17	3	73
Total		13	103	21	4	141
MALANVILLE	Moins de 15 ans	12	6	0	0	18
	15 ans	9	18	0	0	27
	16 ans	8	21	0	0	29
	17 ans	9	33	3	1	46
Total		38	78	3	1	120
Ensemble		51	181	24	5	261

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

Il est à remarquer que les filles mineures entrent plus précocement dans la prostitution dans la ville de Malanville que dans celle de Djougou. En effet, 12 filles de moins de 15 ans ont déjà passé, au moment de l'enquête, environ un an dans la prostitution à Malanville contre 3 du même âge dans la ville de Djougou. C'est dans la ville de Djougou que l'on rencontre la plus grande proportion de filles mineures qui ont passé plus de 36 mois dans la prostitution.

3.3. Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire

Par semaine ordinaire, il faut comprendre une période de 5 à 7 jours dans laquelle la fille mineure en situation de prostitution a effectivement offert des services sexuels. Le nombre moyen de jours de pratique de la prostitution par semaine pour une fille mineure en situation de prostitution est de 3,3 jours, avec un minimum de 1 jour et un maximum de 7 jours. Une proportion de 31,7% des mineures de Malanville pratiquent la prostitution pendant 3 jours contre 20,6 pour les mineures de Djougou (Tableau 7). La majeure partie des mineures pour les deux villes offrent des services sexuels pendant deux jours. Ce résultat pourrait être justifié par le fait que presque toutes les enquêtées ont une activité principale qui est tout autre que la prostitution (élève, serveuse, apprentie, vendeuse, etc.). Vraisemblablement, les obligations liées à l'occupation principale devraient limiter la liberté ou la disponibilité de bon nombre des enquêtées, tout au moins dans la journée pour une quelconque recherche de partenaires sexuels. Une proportion de 8,4% des enquêtées des deux villes offrent des services sexuels sept jours sur sept. Ce résultat est en contraste avec la proportion très faible de mineures (1,5%) qui ont déclaré la prostitution comme activité principale (cf. Tableau 2). Ce contraste entre les deux proportions rejoint un commentaire fait ci-

dessus sous la section « Occupations principales des mineures » dans lequel il est spéculé que des mineures qui pratiquent à plein temps peuvent refuser de se considérer comme des « prostituées » à cause de l’environnement socioreligieux et de leur âge. Ainsi, la proportion de 8,4% indiquerait peut-être que près d’une mineure sur dix pratique la prostitution comme occupation principale au lieu de 1,5% de réponses que révèlent les résultats plus haut.

3.4. Nombre approximatif de partenaires sexuels pour une semaine ordinaire

Trois enquêtées sur 10 (30,7%), tel que présenté dans le tableau 8, ont en moyenne entre 3 et 5 partenaires sexuels par semaine ordinaire contre près de 6 sur 10 (59,8%) qui ont moins de 3 partenaires sexuels pendant le même laps de temps. De même, au moins 9 mineures sur 10 ont 5 partenaires sexuels par semaine. Seulement 3,1% des enquêtées ont plus de 10 partenaires sexuels par semaine. Par ailleurs, le nombre moyen de partenaires sexuels par semaine ordinaire et par fille en situation de prostitution est de 3,2 partenaires sexuels.

3.5. Nombre moyen d’heures de prostitution pour un jour ordinaire

Par jour ordinaire, il faut comprendre une période de 24 heures dans laquelle la fille mineure en situation de prostitution a effectivement offert des services sexuels à son rythme habituel. Pendant un jour ordinaire, 29,9% des enquêtées pratiquent la prostitution pendant 2 heures contre 21,5% pour 3 heures. Le nombre moyen d’heures d’offre de services sexuels par fille mineure en situation de prostitution est de 3,02 heures par jour ordinaire avec un minimum de 1 heure et un maximum de 24 heures (Tableau 8). Une proportion très faible de mineures enquêtées (1,6%) offre des services sexuels pour plus de 8 heures par jour. Cette proportion semble supporter le résultat que moins de 2% des mineures enquêtées pratiquent la prostitution à plein temps et renforce la justification que les mineures dans ces deux villes pratiquent la prostitution plutôt comme une activité secondaire et occasionnelle.

3.6. Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire

Un nombre faible d’enquêtées (1,2%) tiennent plus de 4 rapports sexuels par jour ordinaire contre 46% qui tiennent 2 rapports sexuels par jour ordinaire (Tableau 8). Le nombre moyen de rapports sexuels tenus par une fille mineure en situation de prostitution est de 2 avec un minimum de 1 rapport sexuel et un maximum de 7 rapports sexuels par jour ordinaire.

Tableau 8: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs expériences sexuelles.

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire			
▪ 1	10,0	17,0	13,8
▪ 2	20,8	45,4	34,1
▪ 3	31,7	20,6	25,7
▪ 4	11,7	7,1	9,2
▪ 5	5,0	5,0	5,0
▪ 6	5,8	2,1	3,8
▪ 7	15,0	2,8	8,4
Nombre approximatif de partenaires sexuels pour une semaine ordinaire			
▪ 1	14,3	14,9	14,5
▪ 2	43,3	46,8	45,2
▪ 3	14,2	23,4	19,2
▪ 4	7,5	6,5	6,9
▪ 5	5,8	3,5	4,6
▪ 6	4,2	1,4	2,7

▪ 7	0,8	-	0,4
▪ 8	2,5	0,7	1,5
▪ 9	0,8	0,7	0,8
▪ 10	2,5	-	1,1
▪ 11	0,8	0,7	0,8
▪ 21	0,8	-	0,4
▪ 22	2,5	1,4	1,9
Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire			
▪ 1	19,2	19,9	19,5
▪ 2	37,5	23,4	29,9
▪ 3	20,0	22,7	21,5
▪ 4	19,1	18,5	18,7
▪ 5	1,7	9,2	5,7
▪ 6	1,7	2,8	2,3
▪ 7	-	0,7	0,4
▪ 8	-	0,7	0,4
▪ 20	-	0,7	0,4
▪ 23	-	0,7	0,4
▪ 24	0,8	0,7	0,8
Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire			
▪ 1	41,7	31,9	36,3
▪ 2	39,2	51,8	46,0
▪ 3	15,0	12,8	13,8
▪ 4	3,3	2,1	2,7
▪ 5	0,8	0,7	0,8
▪ 7	0,0	0,7	0,4

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

3.7. Contreparties reçues par les mineures

Les filles mineures en situation de prostitution sont récompensées de différentes manières : soit en espèce, soit en nature, services et faveurs, soit en mode mixte. En faisant une analyse du tableau 9, qui affiche la répartition des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel, on remarque que 25,8% d'entre elles gagnent moins de 1000 FCFA¹⁸ par passe. Elles sont 30,5% à gagner entre 1000 FCFA et 2500 FCFA et 30,5% à percevoir entre 2500 FCFA et 5000 FCFA. Par contre, seulement 8,2% engrangent plus de 5000 FCFA par passe. Il en ressort qu'une fille mineure en situation de prostitution reçoit en espèce en moyenne une somme de **2837 FCFA (4,33€)** après un service sexuel.

Tableau 9 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel dans les deux villes

	Montant reçu en espèce par rapport sexuel		Récompense après services sexuels évaluée en espèce	
	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)
Moins de 1000 FCFA (soit 1,5€)	66	25,8	29	15,6
1000 - 2500 FCFA (soit 1,5€-3,8€)	78	30,5	41	22,0
2500 - 5000 FCFA (soit 3,8€ - 7,6€)	91	35,5	62	33,3
Plus de 5000 FCFA (soit plus de 7,6€)	21	8,2	54	29,0
Total	256	100,0	186	100,0

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

¹⁸655FCFA = 1€.

En outre, en considérant les récompenses en nature ou services (téléphone portable, crédit de communication, tablettes, motocyclette, habits, déplacements, etc.), près de 2 filles mineures sur 10 reçoivent moins de 1000 FCFA en équivalent monétaire. En partant du même principe d'estimation en espèce des récompenses en nature, il se dégage qu'au moins deux mineures sur 10 reçoivent entre 1000 FCFA et 2500 FCFA et, plus de 3 mineures sur 10 gagnent entre 2500 FCFA et 5000 FCFA par passe. Par contre, juste 3 mineures sur 10 perçoivent plus de 5000 FCFA. On en déduit que la contrepartie moyenne en nature, services et faveur évaluée en espèce reçue par une enquêtée est de 4044 FCFA. L'estimation de la moyenne de contreparties reçues en nature et services est plus élevée que celles reçues en espèce. Mais la marge d'erreur pour cette estimation serait plus grande car il revenait aux enquêteurs ou au chef d'équipe déterminer ou d'estimer au meilleur de leur connaissance la valeur monétaire des contreparties énumérées par les enquêtées. Considérant les données estimatives sur les contreparties reçues par les mineures enquêtées, il peut être inféré que la rémunération pour les passes ne repose pas sur des standards prédéfinis, mais plutôt en fonction des possibilités matérielles et financières de chaque client.

Estimation du gain mensuel moyen des mineures en situation de prostitution: Sur la base des résultats des données des contreparties reçues par les mineures (Tableau 10), une estimation de gains moyens par semaine et par mois a été faite sur la base de la multiplication l'une par l'autre des moyennes des trois variables suivantes :

- le montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel (**2837 FCFA**) [**4,33€**]
- le nombre moyen de passes pour un jour ordinaire (**2**), et
- le nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire (**3**).

Le gain hebdomadaire moyen pour une mineure en situation de prostitution enquêtée est de **17022 FCFA [26€]**. Par extrapolation, l'estimation du gain mensuel moyen pour une mineure en situation de prostitution enquêtée est de 17 022FCFA multiplié par 4. Le résultat montre que la moyenne estimative du gain mensuel est de **68 088FCFA (soit 104€)**. Par extrapolation, ce gain mensuel moyen d'une mineure en situation de prostitution est presque le double du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Bénin qui est de 35 500FCFA (soit 54€). Malgré cette estimation, il est difficile de tirer une conclusion car les moyennes utilisées pour cette estimation peuvent cacher des variations importantes et des marges d'erreur difficiles à cerner pour une analyse fiable des revenus obtenus dans la pratique de la prostitution par les mineures de ces deux villes. Ces variations peuvent inclure de grands écarts entre les montants donnés par les enquêtées, les estimations du nombre de passes et de jours de services qui sont aussi dépendantes de données extrêmes qui seraient prises en compte par le logiciel de statistique utilisé, etc. En général, ces estimations démontrent que les gains perçus par le biais de la prostitution sont importants et donc ne favoriseraient pas la recherche ou la poursuite d'une activité professionnelle.

Tableau 10: Estimation de la moyenne, du minimum, du maximum des contreparties reçues par les mineures

CARACTERISTIQUES	Montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel (N=256)	Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire (N = 261)	Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire (N=261)
Moyenne	2837 FCFA (4,33€)	2	3
Minimum	200FCFA (0,30€)	1	1
Maximum	9000FCFA (13,74€)	7	7

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

4. FACTEURS DE VULNERABILITE A L'ENTREE ET A LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION

Divers facteurs influencent la prostitution des filles mineures. Ils sont relatifs à la famille, à la situation de la mineure elle-même et à l'environnement social (ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014 ; IPEC, 2007). Les premiers facteurs relatifs à la famille incluent l'absence de figures parentales, les situations de familles déstructurées, le manque de communication entre parents et enfants, l'affaiblissement des réseaux familiaux et communautaires, et les antécédents d'abus sexuels¹⁹ au sein de la famille. Les seconds facteurs, quant à eux, impliquent les conditions des enfants liées à la vie dans la rue, à leur expulsion ou exclusion de l'école, aux grossesses et maternités précoces, aux antécédents d'abus de drogues et d'alcool, et à l'ignorance de leurs droits. Les facteurs relatifs à l'environnement social incluent, pour leur part, le travail ou la vie dans des milieux à risque, la pression négative des pairs, la pratique de la prostitution dans l'entourage de l'enfant, et l'insuffisance dans l'application des lois relatives à la protection des enfants.

4.1. Situations sociales vécues avant d'entrer en situation de prostitution

Le lien entre des antécédents de violences sexuelles et l'entrée dans la prostitution est très fort, sans être systématique. Les enfants victimes d'abus sexuels sont plus susceptibles d'être victimes d'ESEC (ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014 ; Ashley, 2006 ; UNODC, 2006). En Afrique, les enfants victimes d'abus sexuels sont souvent stigmatisés, ce qui d'une part, limite le soutien social à leur disposition et d'autre part les rend plus vulnérables à la prostitution. Selon une étude des Nations Unies sur la violence envers les enfants menée en 2006, près de 32% des enfants béninois interrogés avaient subi des agressions sexuelles au sein de leur famille.²⁰ Ainsi, force est de reconnaître que la prostitution, comme une poupée russe, cache bien des problèmes que vivent les mineures en situation de prostitution. Les résultats de l'étude présentés dans le tableau 11 montrent que certaines des situations vécues peuvent être vues comme des facteurs à l'entrée dans la prostitution pour les mineures enquêtées.

Tableau 11 : Répartition (en %) des mineures selon les situations sociales vécues avant de passer en situation de prostitution

As-tu vécu une ou certaines des situations suivantes avant de devenir prostituée? (QCM)			
MODALITE	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
- Mariage forcé/précoce	7,5	19,9	14,2
- Viol/ abus sexuel	18,3	47,5	34,1
- Grossesse non désirée	12,5	29,1	21,5
- Confiage à un parent/proche	15,8	40,4	29,1
- Guide de mendiant/ mendiant	0,8	0,7	0,8
- Domestique	13,3	28,4	21,5
- Déplacée conflit/catastrophe naturelle	3,3	3,5	3,4
- Liberté précoce	2,5	1,4	1,9

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

¹⁹ Selon le guide « Comprendre les violences sexuelles » d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg (2014), l'abus sexuel d'un enfant peut être défini comme l'interaction ou le contact à caractère sexuel entre un enfant et un autre enfant plus vieux ou qui en sait plus que lui, un adulte, un frère, une sœur, ou un parent. L'enfant est alors utilisé en tant qu'objet de satisfaction sexuelle pour les besoins de l'abuseur. Ces actions se déroulent par la force, les menaces ou la tromperie.

²⁰ United Nations. *Study on Violence against Children: Violence against Children in the Countries of West and Central Africa - The Problem, Actions Taken and Challenges Outstanding*, 2006. http://www.violencestudy.org/IMG/doc/West_Central_Africa_report_JK_v3_FINAL_22_Feb.doc

Sur la base des informations dans le tableau 13 basé sur des questions à choix multiples (QCM), la plupart des mineures ne bénéficient pas d'une protection adéquate dans le cadre familial. En effet, elles sont 6 sur 7 à vivre seules ou avec un seul parent ou une personne sans lien de parenté. En outre, elles sont près de 3 sur 10 à avoir connu des antécédents de confiage et plus de 2 sur 10 à avoir été aide- ménagères, un phénomène connu au Bénin sous le vocable « vidomègon »²¹, avant de se lancer dans la prostitution. Les résultats par rapport au confiage (29,1%) et aide-ménagères (domestiques) (21,5%) impliquent que la moitié de l'effectif enquêté a vécu des situations d'enfants placés à un âge précoce. Cela implique que des mineures enquêtées ont été très séparées de leurs familles et ont vite développé des mécanismes de survie qui ont abouti à la pratique de la prostitution de façon occasionnelle. Ainsi, les antécédents de situation de confiage peuvent avoir comporté des expériences d'abus sexuels qui ont « préparé » des mineures à la pratique de la prostitution.

Ainsi, la proportion des filles mineures vivant séparées de leurs parents biologiques est relativement élevée. Or, une famille déstructurée perd les atouts pour jouer son rôle de première cellule intégratrice et éducatrice des enfants qui, de ce fait, en sont négativement affectés. De telles situations fragilisent l'équilibre psychologique et affectif de l'enfant et le rend vulnérable à toute forme d'abus et d'exploitation.

Des recherches montrent que les abus sexuels constituent un facteur de vulnérabilité majeur pour l'entrée en prostitution des filles mineures.²² Les résultats de la présente étude semblent corroborer ces conclusions dans la mesure où ils montrent que plus d'une fille mineure sur sept (13,4%) en situation de prostitution ont été dans des situations d'abus sexuels et de viol avant leur entrée en prostitution. Aussi, plus de deux mineures sur 10 ont eu par le passé des grossesses non désirées (cf. Tableau 11).

Cependant, il existe des disparités selon les villes. Pour la plupart de ces cas, les niveaux enregistrés à Djougou sont presque tous largement supérieurs à ceux enregistrés à Malanville (respectivement 47,5% contre 18,3% pour les cas d'abus sexuels/viol vécus ; 29,1% et 12,5%, pour des grossesses non désirées, etc.). Les résultats présentés dans le tableau 13 montrent que pour l'ensemble des deux villes, environ 7% des mineures enquêtées ont été victimes de mariage forcé/précoce avant leur entrée dans la prostitution. La proportion de mineures ayant été dans cette situation à Djougou (9,9%) est trois fois plus élevée que celle de Malanville (3,3%). Cette situation pourrait avoir des conséquences négatives sur le futur des mineures dans cette catégorie. Comme le montrent ECPAT France et ECPAT Luxembourg, dans leur guide « Comprendre les violences sexuelles », les filles qui ont été forcées à se marier tôt sont beaucoup plus exposées à la violence conjugale prolongée. En effet, le mariage précoce est souvent lié à l'abandon des épouses, laissant les jeunes filles dans la pauvreté extrême tout en accroissant le risque qu'elles soient forcées d'entrer dans la prostitution pour survivre. Ces taux relativement élevés de cas de situations sociales de violences et d'exploitations sexuelles qui ont précédé la pratique de la prostitution chez les mineures enquêtées indiquent peut-être une certaine insuffisance de politique sociale de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le contexte socioculturel et religieux de cette étude.

²¹Ce sont des enfants placés ou confiés par leurs parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille. Ils sont généralement placés à partir de 6 ans (ou moins). Il s'agit d'une ancienne tradition qui s'est transformé en « esclavage moderne ». Des familles qui résident en ville prennent des enfants socialement défavorisés en charge pour assurer leur éducation et leur insertion professionnelle. Malheureusement, certaines familles d'accueil ne s'occupent plus tellement de la vie socioprofessionnelle de ces enfants, mais plutôt les exploitent à des fins ménagères. Certains enfants se sont vus parfois livrés en plus à des activités rémunératrices de revenu en faveur de la famille d'accueil, comme le commerce ambulante.

²²Voir Jessica Ashley, *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois, January, 2008*; et CIPCRE, 2009.

4.2. Raisons de la poursuite de la pratique de prostitution

Des études ont montré que la pauvreté est un facteur majeur dans l'entrée et la poursuite de la prostitution des mineures (CIPCRE, 2009 ; ECPAT International (a), 2008). Mais bien que la recherche de ressources financières explique dans une large mesure la pratique de la prostitution parmi les mineures, la finalité des revenus peut varier d'un groupe à un autre ou d'un contexte de pratique de prostitution à un autre. Les résultats de la présente étude, comme présentés dans le tableau 14, révèlent que la plupart des mineures enquêtées continuent d'offrir des services sexuels afin de s'acheter des biens tels que des téléphones portables, des motos, des tablettes, etc.

Le pourcentage très élevé de filles qui échangent des services sexuels pour s'acheter des biens tels que des téléphones portables, des motos, des tablettes (60,2%) montre l'influence de facteurs environnementaux liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sur leurs comportements (Tableau 12). Il ne soulève pas moins le problème des groupes d'influence, observable à travers le phénomène du « suivisme » qui amène certaines filles, absorbées par les conduites et comportements valorisés par les membres de leur groupe d'ami(e)s ou d'appartenance, à imiter ces dernières. Ceci est d'autant plus vrai que certaines filles enquêtées avouent, dans leurs commentaires libres à la fin de l'entretien, pratiquer la prostitution, simplement pour faire comme des proches qui le font. L'autre problème soulevé par l'influence des facteurs environnementaux est celui relatif au désir incontrôlé des jeunes d'être « à la mode », une ambition fortement soutenue par les diffusions médiatiques des feuilletons et clips. Il faut remarquer qu'au-delà des spéculations, des biens jugés de non essentiels acquis par les mineures enquêtées pourraient être essentiels pour elles selon l'utilisation qu'elles en font.

Les élèves scolarisées constituent la proportion la plus forte à déclarer pratiquer la prostitution pour des biens comme des téléphones, des tablettes, etc. Elles sont 61 (23,4%) des 157 mineures (60,2%) qui ont donné cette réponse sur la base d'une QCM. De même, ce groupe constitue la proportion la plus élevée à déclarer pratiquer la prostitution pour des biens essentiels comme « payer ses études » ou la quatrième proportion pour la modalité « payer le loyer, la nourriture et les factures ». Que la proportion des élèves soit élevée par rapport à la pratique de la prostitution pour des besoins essentiels tels que payer les études ne surprend autant que celle liée à la poursuite de la prostitution pour des biens non essentiels. Comme écrit plus haut, l'on pourrait lier ce dernier résultat à l'environnement social qui pousserait des mineures à imiter leurs paires pour être à la mode.

Tableau 12: Répartition (en %) des mineures selon les raisons de poursuite de la pratique de la prostitution

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Pour quelles raisons continues-tu de te prostituer ? [QCM]			
- Désengagement des parents	30,0	33,3	31,8
- Décès de l'un ou des deux parents	5,8	14,2	10,3
- Soutien aux parents	17,5	9,2	13,0
- Soutien aux enfants	5,8	4,3	5,0
- Echapper aux effets du mariage précoce	3,3	6,4	5,0
- Payer études	10,8	15,6	13,4
- Payer loyer/nourriture/facture	12,5	19,1	16,1
- Acheter des biens (téléphone, etc.)	49,2	69,5	60,2
- Explorer sexualité/Par amusement	10,0	41,1	26,8
- Activité à heure de travail flexible	0,8	3,5	2,3
- Activité très rentable	2,5	19,1	11,5
- Forcée par un souteneur ou tuteur	0,0	2,8	1,5
- Remboursement de dette	2,5	12,8	8,0

Source : ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

Les autres motifs principaux qui expliquent la continuité de la prostitution sont, par ordre d'importance : le désengagement parental (31,8%) dans l'éducation des enfants, le désir d'explorer le monde de la sexualité ou de s'amuser (26,8%), la nécessité de satisfaire certains besoins fondamentaux tels que se nourrir, se loger (16,1%), la nécessité de payer ses études (13,4%) et le soutien aux parents (13%) et à leurs propres enfants (5%) pour un total de 18,0%. Le facteur financier lié à la rentabilité de la pratique n'intervient que dans 11,5% des cas, ce qui infirme les informations dans la littérature liant la poursuite de la prostitution principalement à son aspect lucratif (CIPCRE, 2009 ; ECPAT International (a), 2008). La satisfaction des besoins fondamentaux vient en effet, en deuxième position si l'on procède à une somme arithmétique des pourcentages liés au besoin de se nourrir, de se loger et de financer ses études. De fait, ce calcul affiche une statistique de 29,5%.

Seulement une infime partie des mineures interrogées (1,5%) travaille encore dans le domaine de la prostitution parce qu'elle y est contrainte par des intermédiaires ou réseaux d'exploitants sexuels. Ce dernier versant du visage de la prostitution des mineures dans les villes de Djougou et de Malanville contredit les conclusions habituellement soutenues par des études sur la prostitution des enfants. D'après ces recherches, la grande majorité des mineures en situation de prostitution (plus de 70%) sont sous le contrôle de réseaux de proxénètes qui les exploitent à des fins d'enrichissement (Ashley, 2008, Raphael & Ashley, 2008 ; Raphael & Brenda-Myers, 2009). Contrairement aux données dans la littérature, la tendance qui prévaut dans la présente recherche fait plutôt échos de ce que ces mineures, dans le contexte des villes ciblées, pratiquent la prostitution sans y être nécessairement obligées par des proxénètes. En effet, les besoins économiques de la famille ont un poids déterminant pour 18% des mineures enquêtées dans la poursuite de la prostitution. Les enquêtées continuent la pratique de la prostitution pour porter une aide à leurs parents ou enfants et 10,3% y sont encore parce qu'ils sont orphelins.

Le texte en encadré ci-dessous rapporte le cas typique d'une mineure enquêtée qui paraît obligée par des circonstances familiales particulières de continuer à pratiquer la prostitution:

Amina a 15 ans et pratique la prostitution depuis un peu plus de 12 mois. Contrairement à bon nombre de mineures enquêtées dans la ville de X, ce n'est pas l'envie d'avoir des gadgets électroniques ou celle d'explorer sa sexualité qui l'a mise dans la situation de prostitution, mais des difficultés sociales et économiques particulières. Elle est d'une famille monogame et avait une seule sœur appelée S---na. Le père est paralysé des membres inférieurs suite à une maladie. La mère a des problèmes de santé mentale chronique. La sœur d'Amina, menait des activités génératrices de revenus grâce auxquelles elle soutenait toute la famille et ses deux enfants dont le père est parti. Mais malheureusement, il y a environ deux ans une courte maladie a emporté S---na. Amina, qui était alors en classe de 4ème, a dû abandonner les classes pour s'occuper de son père et sa mère, tous deux souffrant de maladies chroniques, et ses deux neveux en bas âge et orphelins. Elle a quitté le village pour la ville pour se prostituer et pouvoir envoyer de l'argent toutes les fins de semaine à toute sa famille à sa charge au village. Divers obstacles à plusieurs niveaux enchainent Amina dans cet enfer. Amina ne pouvait arrêter le flot de larmes qui envahissaient son visage lorsqu'elle évoquait les problèmes qui l'ont mise dans sa situation de prostitution d'où elle ne sait même pas quand elle pourra s'en libérer.

CONCLUSION

La présente étude avait pour objectif de contribuer à la connaissance de l'environnement dans lequel se pratique la prostitution des mineures au Bénin. Ce qui a permis d'identifier les critères de vulnérabilité des mineures face aux risques d'exploitation sexuelle dans deux villes du Bénin : Djougou et Malanville. La comparaison des résultats obtenus avec ceux du recensement enquête de PNLS (2008) révèle qu'en moins de 6 ans, c'est-à-dire de 2008 à 2014, la population des filles mineures en situation de prostitution dans les deux villes a connu une augmentation exponentielle. Ce niveau inquiétant de prévalence de la prostitution des mineures est en déphasage avec le niveau de croissance de la population des deux villes.

En faisant une analyse spatiale, on remarque que le phénomène de la prostitution est en expansion dans les deux villes bien que juste deux pour cent des mineures déclarent pratiquer la prostitution en tant qu'activité principale. Les résultats révèlent que presque quatre mineures sur dix sont des élèves : la prostitution des mineures est donc observée de façon significative en milieu scolaire. Ce résultat suscite la question de savoir si l'école joue son rôle protecteur contre la prostitution des mineures tel que des études précédentes l'ont montré.

Il émerge que les facteurs liés au dysfonctionnement des familles ont un poids déterminant dans la poursuite de la prostitution des mineures enquêtées. La plupart des mineures vivent une situation de famille déstructurée. Seulement trois mineures sur dix vivent avec leurs deux parents biologiques. Elles sont au moins six sur sept à vivre seules ou avec un seul parent ou une personne sans lien de parenté. En outre, elles sont près de trois sur dix à avoir connu des antécédents de confiage contre une sur trois à avoir vécu des situations d'abus sexuel.

Bon nombre des mineures enquêtées offrent des services sexuels de façon indépendante. Ainsi, la tendance qui prévaut dans la présente recherche fait plutôt écho de ce que ces mineures, dans le contexte ouest-africain en général et dans le cadre des deux villes enquêtées en particulier, pratiquent la prostitution sans y être nécessairement obligées par autrui, en l'occurrence les proxénètes, ce qui infirme la littérature qui montre que les mineures en situation de prostitution sont généralement sous le pouvoir d'un intermédiaire exploiteur.

Bien que l'arsenal juridique au Bénin en matière de protection des enfants soit bien fourni, il n'assure pas une protection effective des enfants victimes d'abus et/ou d'ESEC en général, et de la prostitution en particulier. L'analyse des activités et interventions des structures et acteurs clés enquêtés montre que les ressources qui sont disponibles pour assister les mineures en situation de prostitution sont insuffisantes et proviennent surtout des structures non étatiques. En effet, les données montrent que les réponses apportées par les structures ne couvrent pas tous les besoins de ces cibles. Il faut reconnaître que des problèmes de pesanteurs socioculturelles constituent aussi un obstacle latent qui demeure difficile à mettre en exergue dans la recherche de solutions à l'exploitation sexuelle des mineures. La réponse nationale à la réduction de la prostitution des mineures est aussi limitée par l'ingérence des élus locaux, des chefs traditionnels et religieux dans la poursuite judiciaire des auteurs de violences sexuelles sur les mineures.

Cette étude a le mérite d'être la première à explorer le profil et les caractéristiques des mineures en situation de prostitution dans les deux villes de façon approfondie. Elle apporte des réponses à bon nombre de questions que beaucoup de personnes évitent de poser ou que des autorités évitent d'affronter par rapport à l'ampleur de la prostitution des mineures dans les deux villes, aux motivations des mineures dans cette situation et aux difficultés de diverses natures auxquelles cette population vulnérable est de plus en plus confrontée. Les résultats permettent de mieux comprendre les facteurs de risque et de vulnérabilité des mineures à la pratique de la prostitution. Cette enquête attire l'attention des décideurs dans les sphères exécutives, judiciaires et législatives sur la nécessité d'initier une politique sociale qui prenne en compte la situation socioéconomique des mineures en situation de prostitution.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BCAT & 2EME PROJET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AU BENIN: *Causes structurelles de la traite des enfants. Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques (Composante 2 LCTE2)*. Rapport monographique Zone Djougou-Ouaké, 2010, 53 pages.
2. BÉNIN, USAID, UNICEF : *Tableau de bord social: situation de l'enfant vulnérable au Bénin*, septembre 2010, 197 pages.
3. BÉNIN : *Application de la convention relative aux droits de l'enfant : Réponses aux préoccupations du Comité des droits de l'enfant à l'occasion de l'examen du deuxième projet périodique du Bénin en sa 43ème session; CRC/C/BEN/2*; 42 pages.
4. BLAISE MASIRIKALRENGE : *Prostitution des mineures et utilisation des préservatifs à Kavumu, Université des pays des Grands Lacs*. Master 2012.
5. BIT, IPEC: *Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants*, Genève, 2007, 53 pages.
6. CARITAS NIYONZIMA & IBCR: *Evaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçons au Burundi, Rapport de l'Evaluation*, Février 2012, 122 pages.
7. CHILD FRONTIERS: *Cartographie et Analyse du Système National de Protection de l'Enfance au Bénin*. Version finale, 3 décembre 2011, 189 pages.
8. CIPCRE : *Etude sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Rapport final*, Mai 2009, 133 pages.
9. ECPAT FRANCE & ECPAT LUXEMBOURG: *Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger*, Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso, 76 pages.
10. ECPAT INTERNATIONAL: *Global monitoring report on the status of action against commercial sexual exploitation of children*, 2007, 32 pages.
11. EMMANUEL DAVID-GNAHOU: *Independent Final Evaluation, Combating child trafficking in Togo through Education (COMBAT), Project Care Togo, Final Report*, 57 pages.
12. GASTON YAMARO: *Prostitution à Malanville: les mineures dangereusement exploitées, Benin Actu*, Décembre 2010, 2 pages.
http://www.beninactu.com/index.php?option=com_content&view=articl...;
13. I.L.O.: *Which protection for children involved in mobility in West Africa*, Project of Joint Regional Study on the Mobility of Children and Youths in West Africa, 2011.
14. INSAE et ICF INTERNATIONAL *Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012: Rapport de synthèse*. Calverton, Maryland, USA : INSAE et ICF International, 2013, 59 pages.
15. INSAE: *Résultats du RGPH4*. Ministère du développement, de l'analyse économique et de la prospective. République du Bénin. Juillet 2013.
16. IPEC & INSAE: *Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin. Rapport final*, 2008, 170 pages.
17. JESSICA ASHLEY: *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois, January*. Illinois Criminal Justice Information Authority, January 2008.
18. JODY RAPHAEL & BRENDA MYERS-POWELL: *Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago*. DePaul University, College of Law, April 2009.
19. JODY RAPHAEL & JESSICA ASHLEY: *Domestic sex trafficking of Chicago women and girls*, Illinois Criminal Justice Information Authority, DePaul University College of Law, 2008.
20. MFASSNHPTA, *Projet de décret fixant les normes et standards applicables aux centres d'accueil et de protection d'enfants en République du Bénin*. Décret N°2012-du 2012

- fixant les normes et standards applicables aux Centres d'Accueil et de Protection d'Enfants +(CAPE) en République du Bénin, juin 2012.
21. NICOLA JONES & JESSICA ESPEY: *Increasing visibility and promoting policy action to tackle sexual exploitation in and around schools in West Africa*. Overseas Development Institute, commissioned by Plan West Africa, 2008.
 22. OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS : *La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest: Le cas du Sénégal*. Dossier d'information ACPOBS/2012/DI05, 2012.
 23. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : *Exploitation sexuelle commerciale des enfants* ; [http : // www.ilo.org/ipecc/areas/CSEC/lang--fr/index.pdf](http://www.ilo.org/ipecc/areas/CSEC/lang--fr/index.pdf)
 24. ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE, ENFANTS SOLIDAIRES D'AFRIQUE ET DU MONDE: *Droits de l'enfant au Bénin: Rapport Alternatif au Comité des Nations Unies des Droits de l'enfant Sur la Mise en Œuvre de la Convention Relative aux Droits de l'enfant au Bénin*, Septembre 2006.
 25. PLAN AFRIQUE DE L'OUEST: *Apprendre sans peur Briser le silence "prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique*, Novembre 2008, 16 pages.
 26. *Plan de développement de la commune de Malanville (2005 – 2009)*, Août 2004.
 27. *Plan de développement de la commune de Djougou (2003-2007)*, Novembre 2003.
 28. PNLs: *Recensement des travailleuses du sexe, des sites de prostitution, des points chauds, des services de santé, ONG, et associations intervenant en matière des IST/VIH/SIDA*, Direction nationale de la protection sanitaire. Ministère de la Santé, Rapport Juillet 2008.
 29. PNLs: *Suivi biologique et comportementale des TS au Bénin (ESCB-1)*, Février 2006.
 30. PNLs: *Enquête de deuxième génération au Bénin (ESDGB-2)*, Novembre 2004.
 31. PNLs: *Enquête de surveillance comportementale au Bénin (ESCB-1)*, Février 2002.
 32. PROJET « MOBILITES » : *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ? nos positions et recommandations* », Rapport général de synthèse, 2011, 84 pages ;
 33. RICHARD TAYLOR & STEFANIE CONRAD: *Briser le silence : prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique. Brochure sur les abus sexuels en Afrique*. Plan Afrique de l'Ouest, Novembre 2008.
 34. UNESCO: *Prostitution des enfants et éducation*, Juin 1992.
 35. UN HUMAN RIGHTS COUNCIL: *De trop nombreux enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation*, novembre 2013. <http://reliefweb.int/report/benin/benin-de-trop-nombreux-enfants-victimes>.
 36. UNICEF: *Troisième Congrès. Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: Evaluation de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence arabo-africaine de Rabat (2004)*, Novembre 2008, 76 pages.
 37. UNICEF & MINISTERE DE LA FAMILLE, BENIN, *Etude nationale sur la traite des enfants*, Rapport d'analyse, Novembre 2007, 170 pages.
 38. U.S. Department of State. *Trafficking In Persons Report, Country Narratives—Benin*, Juin 2014, pages 33-4.
 39. YVETTE CELINE SEIGNON: *L'exploitation sexuelle et la prostitution des mineures en République du Bénin*. Dans *Regards d'Afrique sur la Maltraitance*, Paris, Karthala. 2000. éditeur. Pages 147-169.